

Demande de contrôle de raccordement au réseau public d'assainissement collectif dans le cadre d'une vente immobilière

(Conformément au règlement du SPAC de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche du 27/01/2025)

Un contrôle de conformité du branchement doit être effectué pour chaque vente, y compris lorsqu'il s'agit d'un appartement. Il garantit la transparence vis-à-vis de l'acheteur sur la conformité des installations d'évacuation des effluents vers le réseau public d'assainissement.

Demandeur du diagnostic : Propriétaire Notaire Agence immobilière

Date prévue de la signature de l'acte authentique de la vente :

Définition du contrôle et conditions de réalisation

L'exutoire de chaque point d'eau de la propriété est testé par traçage. Un colorant est versé dans les évacuations d'eaux usées et dans les regards d'eaux pluviales.

Il est donc obligatoire que tous les accès aux points d'eaux de la propriété soient facilités (préalablement ouverts), que l'eau potable soit toujours en fonction, que les descentes d'eaux pluviales soient équipées de point d'accès (regards de visite, bouchons, etc...). Aucun objet (jardinières, etc..) ne devra gêner l'accès aux ouvrages.

Il est vérifié :

- L'exutoire de chaque point des eaux usées domestiques (évier, sanitaires, lave-linge, etc...)
- L'exutoire des gouttières
- Le rejet effectif des eaux dans le réseau public d'assainissement
- La bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur le domaine privé
- L'existence d'une boîte de branchement en limite de propriété

Il s'agit uniquement du contrôle de raccordement des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères). Le raccordement des eaux issues d'activités artisanales et industrielles qui doivent faire l'objet d'une autorisation de rejet ne sera pas contrôlé.

Ce contrôle nécessite donc la présence obligatoire du propriétaire ou de son représentant lors de la visite car les techniciens doivent avoir accès à chaque point d'eau de la maison.

Les éléments dont l'évacuation ne pourra être déterminée, faute d'accès, ne seront pas pris en compte dans le rapport d'enquête. Si ces derniers devaient faire l'objet d'un second contrôle, ce contrôle serait à la charge du propriétaire.

Les techniciens ne sont pas habilités à travailler en hauteur. Tous les accès au-dessus d'une « hauteur d'homme » ne seront pas contrôlés.

Délais de réalisation et rapport

Le technicien des EAUX BEAUPERCHOISES prendra contact par téléphone pour la prise de rendez-vous après réception de ce formulaire par la Communauté de Communes dûment complété et signé.

Un rapport de visite écrit sera alors émis et transmis par LES EAUX BEAUPERCHOISES dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date de réception de la demande de contrôle (sous réserve de la disponibilité du propriétaire ou de son représentant). Tout aménagement ultérieur à la date du contrôle modifie les conclusions de ce dernier.

Renseignements sur le bien à contrôler

Type de bien : Maison(s) d'habitation : nombre :.... Appartement(s) : nombre :.....

Local/locaux Professionnel(s) : nombre :.....

Autre (décrire et indiquer le nombre d'immeubles générant des eaux usées domestiques) :

Adresse :

Code Postal :Commune :

Références cadastrales : Section : Numéro(s) :

Surface habitable : m²

Nombre de points d'évacuation des eaux usées domestiques (eaux WC et eaux ménagères) :

Renseignements sur le vendeur

NOM et Prénom du ou des propriétaire (s) :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :Commune :

 Domicile :  Travail/Portable :


Mail :@.....

Notaire chargé de la vente

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal :Commune :


 Téléphone :Mail :

Personne à contacter pour un rendez-vous sur site autre que le propriétaire (agence immobilière...)

NOM, Prénom et Fonction :

Adresse :

Code Postal :Commune :

 Téléphone : Mail :

Prix de la prestation de contrôle

Ce contrôle donne lieu au paiement d'une somme dont le montant a été fixé pour l'année 2026. Elle est de :

- **1ère visite diagnostic : 196.94 € TTC pour un immeuble vendu (maison individuelle ou appartement dans un immeuble collectif),**

Engagement du vendeur

- J'ai pris connaissance des conditions de réalisation du contrôle de branchement et de l'ensemble des informations définies dans le présent formulaire.

- Je suis informé que le raccordement de mes eaux usées est soumis aux modalités de raccordement fixées par la direction de l'assainissement de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

- Je m'engage à autoriser l'accès de ma propriété aux techniciens des EAUX BEAUPERCHOISES mandatés par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et à faciliter le contrôle de conformité du raccordement (rendre les points d'eau et les regards accessibles).

- En cas d'absence de regards, le contrôle ne pourra être effectué et le raccordement sera jugé non-existant.

- En cas d'absence de raccordement, je m'engage à réaliser les travaux nécessaires dans le délai indiqué dans le rapport de contrôle.

- Je garantis l'exactitude des informations stipulées dans ce document.

Je soussigné,, agissant en tant que Propriétaire Notaire
 Agence immobilière, accepte les conditions de cette commande.

Fait àle.....Signature du demandeur